

20 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.](#)

Egalité des chances

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant dérogation à loi (*) visant à promouvoir la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant dérogation à loi (*) visant à promouvoir la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis.

our rappel, la loi (*) visant à promouvoir la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis prévoit (**) que maximum deux tiers des membres d'un organe consultatif sont du même sexe (garçon ou fille). Le Conseil des Ministres peut accorder des dérogations aux organes se trouvant dans l'impossibilité de se conformer à ce prescrit. Comme le projet de modification est encore à l'examen à la Chambre, les dérogations seront prolongées pour une nouvelle période de six mois, du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003. (*) du 20 juillet 1990. (**) en son article 2 bis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>